



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies professionnelles

Question au Gouvernement n° 2104

Texte de la question

AMIANTE

M. le président. La parole est à M. Patrick Roy, pour le groupe socialiste.

M. Patrick Roy. Ma question concerne l'ensemble du Gouvernement. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Après cinquante ans de mensonges, le drame, le scandale de l'amiante éclate aujourd'hui au grand jour.

Pendant cinquante ans, les industriels de l'amiante ont empoisonné leurs salariés et l'environnement. En effet, depuis cinquante ans - mais les premiers doutes remontent aux années 1900-1906 -, la science sait avec certitude que l'amiante est bien un poison mortel.

Pendant cinquante ans, les industriels ont tout fait pour taire la vérité. Aujourd'hui, les victimes se comptent par milliers, au rythme incroyable de dix par jour. Face à ce scandale, beaucoup de questions attendent de vraies réponses. C'est tout le sens de la mission d'information demandée par Jean-Marc Ayrault et qui est en place depuis ce matin. Les victimes en attendent beaucoup.

Parmi toutes les questions qui se posent, je n'en évoquerai qu'une seule : elle concerne le brouillard qui entoure le porte-avions *Clemenceau* et qui laisse craindre le pire. Le Gouvernement, semble-t-il, veut l'envoyer en Inde avec à son bord des dizaines de tonnes d'amiante. Là-bas, le chantier de désamiantage se fera sans protection efficace. C'est tout simplement la mort annoncée pour les travailleurs indiens. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Ma question est double : avec la mission d'information, allez-vous enfin vous ranger aux côtés des victimes de l'amiante ? Renoncerez-vous à ce projet fou d'exportation des déchets mortels du *Clemenceau* ?

(*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre des solidarités, de la santé et de la famille. Monsieur le député, lorsqu'il s'agit d'un sujet de santé publique de cette ampleur, alors que la plus grande incertitude règne sur le nombre de personnes qui vont mourir de cancers de la plèvre, nous devrions être tous unanimes et faire preuve de dignité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Pour ce qui est du *Clemenceau*, il est évident que ce sont les experts, spécialistes du mesothélium et de l'amiante, qui donneront ou non le feu vert pour son départ.

S'agissant de la mission parlementaire d'information, composée de représentants de tous les bancs de cette assemblée, j'attends trois choses :

La première, c'est que l'on me dise quelle est exactement l'ampleur du phénomène sur le plan épidémiologique, car vous comme moi, nous ne le savons pas aujourd'hui ;

M. Christian Bataille. Vous ne savez jamais rien !

M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille. La deuxième, c'est de savoir si les fonds d'indemnisation, qu'il s'agisse du FIVA ou du FCAATA, indemnisent vraiment ceux qui en ont besoin ; La troisième, c'est de savoir si ceux qui en ont besoin sont toujours indemnisés comme il le faut.

Mais je le répète, il importe surtout sur un sujet pareil, alors qu'il y a énormément de morts, qu'il y ait un minimum de dignité et d'entente. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement*

populaire. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2104

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 12 mai 2005